

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 05 novembre 2021	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	05 nov. 2021	05 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Inspection de suivi fait à l'établissement. -Une planification est fait chaque jour. -Le ratio est respecté lors de la visite. -Inspection de suivi à la garderie. -Une planification est fait à tous les jours. -Le ratio respecté lors de la visite.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 novembre 2021

Date

original signé par
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 novembre 2021

Date